



# PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 13 juillet 2021

### SECURITE

#### Fête Nationale du 14 juillet 2021

À l'occasion de la célébration de la fête nationale et par mesure de sécurité, Jacques Witkowski, préfet de l'Hérault, a pris un arrêté portant sur l'interdiction de vente, de détention et d'utilisation de pétards et artifices de divertissement, à l'exclusion des entreprises et aux personnes titulaires d'un agrément ou d'un certificat de qualification dans le cadre de leur activité professionnelle.

Ces mesures visent à garantir le meilleur niveau de sécurité des personnes et des biens lors des festivités des 13 et 14 juillet 2021 : ainsi, sur l'ensemble du département de l'Hérault, toute cession, vente et utilisation de pétards et artifices de divertissement relevant des catégories C1 à C4 est interdite pour toute personne **du 13 juillet 2021 à 07h00 au 15 juillet 2021 à 08h00**.

#### Cabinet du préfet

Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2